

NATHALIE TEHIO,  
présidente de la LDH

«Il y a des moments où, en sus des enjeux d'un conflit particulier, se jouent des enjeux globaux : veut-on acter un monde géré selon la seule loi imposée par le plus fort, ou vivre dans un monde où les conflits peuvent se résoudre dans le cadre de valeurs et de règles telles qu'établies par la communauté internationale, avec l'impératif du respect du droit international ?»

# Pour une paix juste et durable

Après deux ans de massacres, de famine organisée, de destructions à Gaza à la suite des crimes perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023, le plan Trump publié le 29 septembre a l'ambition de porter un cessez-le-feu qui soit durable<sup>(1)</sup>. La communauté internationale a salué là un pas nécessaire pour rouvrir une perspective pour une solution à deux Etats. Un cessez-le-feu réellement respecté est indispensable pour arrêter le génocide en cours. La libération des otages comme des prisonniers palestiniens est un soulagement. Toutefois, le plan Trump contourne le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, encore une fois, avec l'instauration d'une administration sous contrôle étranger, dans la prolongation d'une démarche coloniale. Sa mise en œuvre imposerait deux cadres institutionnels pour deux entités territoriales palestiniennes séparées. Après la guerre menée depuis deux ans, avec le but affiché d'emblée par les responsables israéliens de vider Gaza de sa population, la communauté internationale est sommée de donner son blanc-seing à un démantèlement des territoires palestiniens en bantoustans. En Cisjordanie, le gouvernement israélien a décidé d'une division du territoire en deux, par une ligne continue de colonies de peuplement jusqu'au Jourdain. On a là non seulement la poursuite de la colonisation, mais aussi un démantèlement total de toute continuité territoriale, conforme à son objectif de non-création d'un Etat Palestinien. Le cessez-le-feu bienvenu n'est donc pas guidé par l'objectif d'une paix juste et durable mais par celui d'imposer l'effacement d'une réalité nationale palestinienne. Il est impératif que la communauté internationale remette les choses au point, en se fondant tout particulièrement sur la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU du 18 septembre 2024, qui rappelle l'illégalité de l'occupation.

## Les conditions de la démocratie en Palestine

La question de la démocratie pour le peuple palestinien est aussi revenue dans l'actualité. Comme partout dans le monde, il n'y a pas de démocratie sans élection, même si elle ne se résume pas au vote. Elle implique que les choix électoraux puissent se

traduire dans les politiques économiques, sociales, civiques... au sein d'un espace national à part entière. Briser le cercle vicieux qui a conduit à une absence d'élections depuis vingt ans suppose d'abord qu'Israël cesse de les empêcher, dans la poursuite de son objectif de délégitimer toute institution de nature étatique pour les Palestiniennes et Palestiniens. Il faut aussi que la société palestinienne puisse peser sur les dynamiques internes au champ politique palestinien. Contrairement à ce qu'E. Macron a pu dire, la tenue d'élections ne peut pas dépendre que de la décision du chef de l'Autorité palestinienne. Un cessez-le-feu durable permettrait d'ouvrir de nouvelles perspectives à la société civile palestinienne dont la vitalité est un facteur précieux pour construire l'avenir. Notre solidarité internationale doit être au rendez-vous pour appuyer l'action civique. D'où l'urgence de dénoncer la décision du Président américain de qualifier de «terroristes» des associations palestiniennes qui agissent en défense des droits fondamentaux. La reconnaissance de l'Etat de Palestine par des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, du G7, est bienvenue. Face aux initiatives qui accélèrent la destruction de toute perspective d'Etat palestinien, ces «grands» pays doivent agir, du fait de leur statut international (revendiqué), pour un Etat palestinien viable. Les outils de pression existent. Les mobilisations de sociétés civiles (comme la marche sur Bruxelles en juin dernier) portent notamment les exigences d'un embargo total sur les armes, et d'une suspension de l'accord d'association UE-Israël. Il y a des moments où, au-delà d'un conflit particulier, se jouent des enjeux globaux. Une paix juste et durable pour toutes et tous est de ceux-là, entre acter un monde géré selon la seule loi imposée par le plus fort, ou vivre dans un monde où les conflits peuvent se résoudre dans le cadre de valeurs et de règles telles qu'établies par la communauté internationale, en réponse au cataclysme de la Seconde Guerre mondiale, avec l'impératif du respect du droit international. On est assurément dans un tel moment.●

(1) Cet édito a été rédigé le 20 octobre 2025.